Image not found or type unknown

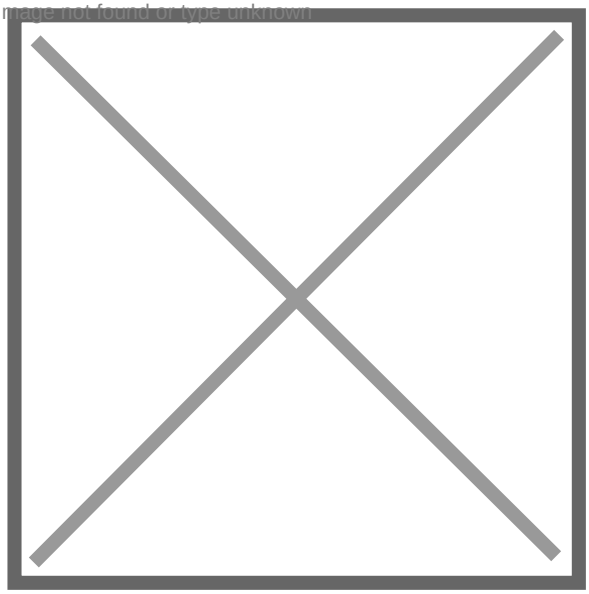

Dde d'info sur vol au travail

Par **rass17**, le **18/09/2010** à **17:58**

Bonjour,

Je travaillais dans un organisme de crédit, avant de démissionner j'étais en dépression, et je me suis fait un virement de 4400€ sur mon propre compte. L'argent venait d'une réserve d'argent d'un client.

J'ai ensuite démissionné, j'ai regrétté ce que j'ai fais, j'ai donc rembourser la totalité de la somme par chèque.

L'erreur a bien sure était remarquée, aujourd'hui le client et l'employeur ont porté plainte contre moi.

Quels sont mes risques ? est-ce que je risque de perdre mon nouvel emploi qui est toujours dans le domaine bancaire ?

Merci pour votre réponse.
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés